



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais de transport

Question écrite n° 48032

Texte de la question

M. Joel Sarlot attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales au sujet d'un projet de decret interdisant aux medecins de prescrire le taxi dans le cadre du transfert d'un malade assis. Les organisations des artisans taxi s'emeuvent de cette disposition. Aussi lui demande-t-il de lui faire part de ses intentions dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Sarlot Joël](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48032

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 652